

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°72 - Janvier 2012

AFPS 59-62 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité- ex-MNE)
23, rue Gosselet - 59000 - LILLE Site : www.nord-palestine.org Bulletin : JPC@nord-palestine.org

Edito :

Boycott/Désinvestissement/Sanctions contre Israël: l'action se poursuit

L'AFPS Nord-Pas de Calais poursuit son action contre la collaboration militaire avec Israël qui s'inscrit dans le cadre du boycott d'un Etat d'apartheid comme l'a analysé et condamné la session du Tribunal Russel sur la Palestine tenue au Cap en novembre dernier. Plusieurs initiatives sont en cours concernant l'achat de drones israéliens par la France et plus globalement contre la collaboration militaire avec Israël.

Ce qui est lancé contre la banque Dexia toujours impliquée dans la colonisation en Cisjordanie via Dexia Israël en Belgique connaît des prolongements. Le Ministère français des Affaires étrangères vient de répondre, il y a quelques jours, à un parlementaire régional, que l'implantation coloniale a cessé. En novembre nous avons montré, en liaison avec nos amis belges d'Intal, que tout au contraire elle se poursuit. Vérification faite ces jours ci : c'est toujours la cas.

La collaboration de grandes sociétés françaises à une colonisation israélienne galopante vient d'être mise en évidence pour le groupe orange. Une série d'actions possibles vient d'être indiquée par la direction de notre association. L'AFPS Nord-Pas de Calais s'y inscrit et élaborera un plan d'action, notamment lors du CA du 28 janvier.

Nous avons tenu à une série de rencontres avec nos adhérents et amis de retour de Palestine. **Elles se traduisent par une rencontre avec Nabil El Haggar à la Halle au Sucre le 1^{er} février, suivie d'une autre le 11 à Hellemmes au Parc Bocquet.** Nous voulons faire connaître les réalités de l'occupation comme de la résistance palestinienne.

Nous avons reçu Amjad Al Shawa, responsable des ONG de Gaza. Il a tenu, au cours de l'échange à insister sur l'unité de la Palestine, et de la résistance, comme sur la nécessaire réponse globale à l'occupation israélienne. Cette réponse passe impérativement par l'application des droits nationaux du peuple palestinien qu'Israël continue de nier, en parlant de « négociations de paix », tout en accélérant la conquête coloniale. Cette négation, laissée sans opposition par l'impunité israélienne, en dépit des crimes, toujours non sanctionnés, doit se heurter à la réplique du Boycott/Désinvestissement/Sanctions. Mais nous tenons aussi à multiplier les échanges avec Gaza avec un impératif, développé lors de la campagne pour le bateau français : **lever le blocus de Gaza.**

Une bonne nouvelle enfin. Salah Hamouri, enfin libre, sera dans le Nord-Pas de Calais au printemps. Le programme de visites, de rencontres, de grandes réunions populaires sera en cours d'élaboration dans l'unité très rapidement.

Jean-François LAROSIERE, Président de l'AFPS Nord – Pas-de-Calais

La France doit interdire à ses entreprises de participer à la colonisation en Palestine

Communiqué de l'AFPS, jeudi 19 janvier 2012

Alors que vient d'être transmis à Bruxelles un rapport de diplomates européens en poste à Jérusalem-Est indiquant que l'UE doit légiférer afin de prévenir et décourager les transactions économiques avec les colonies israéliennes, l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) rappelle que les colonies israéliennes étant illégales au regard du droit international, toute activité s'y rapportant doit être considérée comme telle. Cela concerne les entreprises françaises présente en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

« Il est désormais nécessaire que les entreprises françaises soient empêchées de réaliser des transactions avec les colonies israéliennes, y compris à Jérusalem-Est, ou de participer à toute activité favorisant ou servant la colonisation » a déclaré Jean-Claude Lefort, président de l'Association France Palestine Solidarité. « Le rapport des missions diplomatiques européennes à Jérusalem-Est est clair : l'intensification de la colonisation menace la création d'un Etat palestinien et par là même la résolution du conflit. » a-t-il ajouté.

L'AFPS Nord-Pas de Calais vous invite à un cycle de rencontres et d'actions en ce début d'année 2012 pour laquelle elle renouvelle des vœux de réussite et de bonheur alors que le combat de soutien au peuple palestinien est plus nécessaire que jamais face à Israël. Ces rencontres et ces actions sont à l'initiative de l'AFPS Nord-Pas de Calais ou de formations amies et solidaires de l'action pour l'application des droits nationaux du peuple palestinien.

Commence dès ce soir un cycle de rencontres "retour de Palestine" à Villeneuve d'Ascq, avec un membre de la résistance populaire en Palestine: Mahmoud Al Aadin, à l'invitation du Parti de Gauche et en liaison avec la FSU Nord. Une délégation de ce parti était en Palestine l'automne dernier. Il se poursuivra le 1er février à la Halle au Sucre à Lille à 18h45 avec Nabil El Haggar, puis avec une rencontre à Hellemmes le 11 février avec plusieurs des participants à une mission à Hébron l'été dernier.

Ces rencontres doivent entre autres permettre de montrer à quelle oppression le peuple palestinien est confronté par un Etat colonial. Mais elles montrent aussi les capacités de résistance dont il est capable. Cette résistance est toujours plus nécessaire à Gaza, toujours soumis à un blocus criminel. "Gaza on n'oublie pas" avons-nous dit le 27 décembre dernier à Lille. Dans notre région il y a eu un élan formidable pour le bateau français pour Gaza. Cet élan est à poursuivre pour rompre le blocus et multiplier les échanges avec la population de Gaza pour lesquels l'AFPS Nord-Pas de Calais poursuit ses initiatives en partenariat notamment avec la communauté palestinienne du Nord. Nous recevons le jeudi 26 janvier, dans le cadre de sa tournée en France Amjad Al Shawaréprésentant des ONG de Gaza.

L'Apartheid israélien imposé à la Palestine exige une solidarité toute particulière. Devant l'obstacle placé par l'Etat colonial à la Palestine à l'ONU, l'AFPS Nord-Pas de Calais est pleinement engagée dans le mouvement de Boycott/ Désinvestissement/ Sanctions contre Israël. Son action immédiate contre la collaboration militaire avec Israël, qui en est une dimension, se poursuit. Nous faisons connaître l'appel national de l'AFPS concernant la nécessité pour les entreprises françaises de rompre leur engagement dans la colonisation israélienne. Régionalement à ce sujet nous poursuivons les actions en cours contre Veolia et Dexia qui ont d'ailleurs l'intérêt de montrer que l'action envers la collaboration économique avec l'Etat colonial israélien relève de la responsabilité politique de la France dans la mesure où les intérêts de/ou la stratégie de l'Etat existent pour ces entreprises. (l'actualité du groupe Dexia ces jours dernier le prouve encore abondamment).

Nous espérons vous retrouver, avec nos partenaires, dans ces différents actions et interventions appelées à des développements. Jean-François Larosière, le 20 janvier 2012

QUESTION ÉCRITE n° 591 : M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie sur la complicité de la France dans les activités illégales de Dexia dans les colonies israéliennes en territoires occupés illégalement en Palestine.

Suite à la question n° 46690, il avait été répondu le 22/09/2009 que « *les activités de financement auxquelles il est fait référence sont le fait d'une entreprise qui n'agit pas pour le compte de l'État* ».

Toutefois, par la loi n° 2011-1416 du 2 novembre 2011 de finances rectificative pour 2011, l'État français s'est financièrement engagé sur Dexia. Il est donc directement impliqué par les activités de cet établissement de crédit et apporte son concours à la violation du droit international en Palestine.

À ce titre, il lui demande ce qu'il compte faire pour que cesse cette situation.

Compte rendu du CA du samedi 7 janvier 2012

par Marie-Elise
Présents : Jean-François L, Jean-François N, Mireille, Corinne, Aurore, Malika, Marie-Elise, Béatrice, Jean-Pierre. Excusé : Sihem

La réunion a été précédée d'une interview du président de l'association par une journaliste de Nord-Eclair.

La situation politique :

- Des pourparlers (Quartette, jordaniens, palestiniens, israéliens) ont lieu en Jordanie mais Marwan Barghouthi déclare de sa prison que le processus de paix (débuté à Oslo) a échoué ; à Gaza d'autres pourparlers ont lieu entre Fath et Hamas. Pendant ce temps les israéliens gagnent encore du temps en complétant leur colonisation de la Cisjordanie et en bombardant la bande de Gaza.
- La mobilisation BDS est indispensable : il faut continuer en ce qui concerne Dexia-Véolia et en ce qui concerne la coopération militaire franco-israélienne, mais l'orientation de la campagne BDS doit être la plus large possible. Une remarque a été faite pendant le dernier rassemblement au sujet du choix de TEVA au CHR de Lille. Ce thème sera abordé dans la semaine anti-apartheid.

Bilan du rassemblement du 27 décembre (« Gaza on n'oublie pas ») :

La participation s'est fait remarquer moins par sa quantité que par sa qualité (dont le secrétaire général de l'union départementale de la CGT, le responsable d'Union Solidaires, la LDH, le MRAP ainsi que 2 ou 3 représentants de chaque association). Il ya une capacité d'initiative de masse à déployer maintenant ; mais par quel moyen ? Des réunions ont aussi lieu à Seclin et à Douai.

«RETOUR DE PALESTINE, résistance populaire » :

A partir de janvier, 3 réunions auront lieu, des amis revenant de Palestine nous feront part de leur vécu ; ce sera l'occasion de discuter avec les sympathisants et de faire signer les pétitions contre l'achat de drones israéliens par la France.

- Le vendredi 20 janvier 19h aura lieu une rencontre avec un Palestinien de Cisjordanie sur la résistance populaire en Palestine organisée par la FSU, le Parti de gauche et l'AFPS 59/62. Ceci au siège de la FSU à Villeneuve d'Ascq (38 boulevard Van Gogh). La tenue d'un stand est prévue.
- Aurore présente son projet : elle fait partie d'un groupe de 9 jeunes (de toute la France) proposant de présenter leur voyage de l'été dernier en Palestine par un film de 5 minutes, un diaporama de plus d'une heure, un rappel historique puis les témoignages de chacun. Ils prévoient de retourner cet été en Cisjordanie rejoindre les comités de résistance populaire. Ils nous proposent la date du samedi 11 février à 18h. Cela pourrait avoir lieu à la MRES, à l'Univers ou dans une salle municipale dont les Accacias.
- Une troisième rencontre se fera avec Nabil el-Haggar de retour de Palestine (réunion reportée du 1er trimestre)

Collaboration militaire entre la France et Israel :

- Nous avons mis sur le site la pétition contre l'achat de drones israéliens par la France. C'est une tribune libre du Monde, de députés socialistes s'étonnant de cet achat mettant en cause l'industrie française qui a relancé cette affaire. Candelier et Demessine ont été relancés. La pétition n'a été signée que par 2 parlementaires communistes ; il est nécessaire de solliciter d'autres personnalités, et de tous bords !
- Candelier veut lier cette démarche à la formation d'une commission d'enquête parlementaire sur la collaboration militaire franco-israélienne.
- L'AFPS 59/62 se propose de rédiger un texte suivi de la pétition à mettre sur papier pour une campagne de masse.
- Malika propose d'interpeler les élus avant les élections présidentielles ; il serait possible de faire quelque chose dans le cadre de la MRES. La plate-forme ne lancera une campagne qu'en automne ; néanmoins le site national relaie la pétition ainsi que le Mouvement de la Paix et le groupe Louis Lecoin à Dunkerque.

Salah Hamouri :

Il devrait être reçu là où sa mère a été reçue :

- à Grenay où il a été fait citoyen d'honneur
- à Arras où il a été l'invité d'honneur de 2 salons du livre
- à Douai où sa mère a été reçue par J. Vernier, G. Hage, M. Dolez et JJ Candelier
- à Seclin par Willem, à Lens par les jeunesses communistes et à Lille par Demessine, Blandin et le comité de soutien dont Minet de la LDH et Dulieu du MRAP

Il devrait passer au moins 1 jour dans le Nord et 1 jour dans le Pas-de-Calais, fin avril-début mai malgré la période électorale. Il faudrait regrouper les rencontres à Lille (salle Concorde ou MEP) et passer à Douai.

L'exposition sur les bédouins du Néguev :

Mireille et Béatrice ont participé à la réunion de préparation (avec l'UJFP, le MRAP, la LDH, Lille-Naplouse, Marcq) ; la prochaine réunion aura lieu mercredi prochain avec la responsable nationale de l'UJFP qui donnera des infos pratiques. On attend toujours le compte-rendu de la réunion par Rudolph. L'expo passera d'abord par Calais, Boulogne, Saint-Omer puis Lille (il faudra donc aller chercher l'expo à St Omer), Douai. Cette exposition a été réalisée par l'UJFP et Amnesty International qui ne répond plus à ce sujet.

L'expo sera à Lille pendant 6 jours début mars à la salle Vauban de Lille (rue Rolland) et des permanents sont à trouver pour ces journées ; une plaquette sur les bédouins sera distribuée gratuitement aux visiteurs. La LDH se charge de la demande de subvention au Conseil Régional. Un carton d'invitation pour le vernissage sera envoyé aux personnalités et responsables.

Suivi des actions lancées :

- en ce qui concerne Véolia, une grève est menée à Douai au sujet des ordures ménagères
- il faut préparer des courriers en ce qui concerne Dexia

Autres rendez-vous :

- demain 8 janvier, de 13 à 18h, à Tourcoing, salle G.Dalle (100 rue de Lille) un repas est proposé au profit du CBSP par Solidarité Tourcoing-Gaza ; il y aura le témoignage d'une mission rentrée de Gaza, des photos et un stand AFPS 59/62
- le samedi 14 janvier à Liège, « 6h pour la Palestine ». Il faut voir avec eux comment faire pour faire part de nos initiatives et comment on peut intervenir.
- jeudi 12 janvier à Roubaix : film « My land » avec un débat avec JC Lefort et A Rosevègue
- du 20 février au 20 mars, la semaine contre l'apartheid israélien qui s'adresse plutôt aux universitaires dont nos adhérents (P. Enclos, Palestiniens, GP...)

Compléments :

- Il faut fixer la date de l'assemblée Générale ; après discussions la date du 14 avril a été retenue
- La question des adhésions et ré-adhésions est à suivre par la trésorière et Sihem pour voir comment relancer les adhérents. La rentrée des cotisations doit se faire le plus rapidement possible. Il faudra insister sur les adhésions dans l'invitation à l'AG.
- La trésorière a soulevé la question de 500 euros non versés à l'avocat de Willem. Il a été décidé de soulever la question à la prochaine AG, la somme pouvant être versée pour aider Salah Hamouri.

Prochain conseil : le 28 janvier à 14h15 à la MRES.

Question de Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)

Question (J.O. 22/11/2011) : M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les conséquences d'un raid israélien en Palestine. Le chef d'antenne consulaire français à Gaza a été blessé lors d'un raid aérien israélien. Une de ses filles âgée de 13 ans a été blessée et sa femme, enceinte de deux mois, a perdu son bébé à la suite de la frappe israélienne qui a endommagé son domicile. Plusieurs Palestiniens ont été massacrés par ce nouveau raid de l'armée israélienne. Interrogé pour savoir si la France avait demandé des excuses à Israël et convoqué son ambassadeur en France, le porte-parole du Quai d'Orsay a répondu par la négative. Il lui demande s'il ne s'agit pas là d'un laxisme vis-à-vis des autorités israéliennes. Par ailleurs, alors que cet épisode appelle des solutions politiques immédiates, il lui demande de bien vouloir reconnaître sans tarder l'État Palestinien, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et de bien vouloir réfléchir à des sanctions contre Israël pour lever le blocus illégal de Gaza, stopper la colonisation, détruire le mur de l'apartheid et faire appliquer le droit international et les résolutions de l'ONU.

Réponse (J.O. 17/01/2012) : La France a vivement déploré les conséquences du raid aérien dans lequel a été blessé notre agent consulaire à Gaza. Tout en étant engagée en faveur de la sécurité d'Israël, la France a rappelé aux autorités israéliennes l'impérieuse nécessité d'éviter toute atteinte à des civils, ainsi que notre volonté de rester présents à Gaza. Ce message très clair a été passé à l'ambassadeur d'Israël, qui a été convoqué au Quai d'Orsay dès le 16 novembre. Par ailleurs, le ministre d'État a appelé M. Majdi Shakoura et lui a adressé une lettre afin de lui faire part de sa reconnaissance, de sa solidarité et de sa sympathie. La France a déjà condamné à plusieurs reprises le décès de civils palestiniens dans le cadre d'opérations de représailles militaires israéliennes à Gaza. Elle condamne de la même manière les tirs de roquettes effectués contre Israël depuis Gaza par les groupes armés palestiniens et reconnaît le droit d'Israël à se défendre contre le terrorisme.

DEXIA

L'AFPS Nord-pas de Calais a reçu de Slimane Tir, le 24 janvier, responsable du groupe EELV à Lille Communauté urbaine, parmi plusieurs documents concernant les interventions visant la banque coloniale Dexia, copie d'une réponse du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes à une **question écrite du député du Nord, Christian Hutin**, datant de 2009.

Cette **réponse** a la particularité d'affirmer que le groupe colonial Dexia aurait cessé son activité en Palestine. Elle est **datée du 10 janvier 2012**. L'affirmation du Ministère français des affaires Étrangères est fautive. L'AFPS Nord-Pas de Calais travaillant avec nos amis belges d'Intal avait été en mesure d'indiquer que Dexia Israël n'a pas disparu à la veille du rassemblement Boycott/Désinvestissement/Sanctions du 19 novembre dans un communiqué. Celui-ci précisait que Dexia Israël se trouvait dans la "bad bank" en Belgique. *Et que les intérêts d'État français dans Dexia Israël se montent à 25% du capital*. Vérification faite auprès de nos amis belges ce 25 janvier 2012: Dexia Israël reste impliqué dans la colonisation israélienne en Palestine, dont le rythme s'accélère ces derniers mois. Le groupe Dexia est associé à des implantations coloniales portant jusque 2020/2030.

Curieusement le Ministère des Affaires Étrangères répond au député Christian Hutin que Dexia n'est plus impliqué, et ceci extrêmement tardivement. Son collègue de l'Économie et des

Finances n'a toujours pas répondu à Jean-Jacques Candelier qui l'avait interrogé en novembre à propos de la banque coloniale. Certes il semble bien que le titulaire de ce porte feuille soit très sollicité actuellement, y compris à propos de la mise en place d'une banque capable d'assurer le crédit des collectivités territoriales. Est-ce une raison pour refuser de répondre à une question d'actualité? La presse abonde d'articles, toujours à propos des prêts toxiques développés par Dexia comme à propos des aléas concernant "la Poste" et la "Caisse des Dépôts et Consignations", impliquées dans Dexia Israël, et chargés de mettre en place cette banque publique de prêt.

Vous trouverez ici la question de Christian Hutin, la réponse ministérielle et la question écrite de Jean-Jacques Candelier de novembre 2011. Le CA de l'AFPS Nord-Pas de Calais se réunit le samedi 28 janvier à la MRES à Lille. Il aura à prendre les dispositions visant à poursuivre l'action contre le groupe bancaire colonial Dexia.

Notons enfin deux éléments de l'intervention nationale de l'AFPS: le communiqué demandant aux entreprises françaises de cesser de participer à la colonisation israélienne de la Palestine et l'action ciblée visant en ce domaine le groupe orange. L'action concernant Dexia participe de ce mouvement de Boycott/Désinvestissement/Sanctions contre Israël indispensable face à l'apartheid israélien.

Texte de la question

M. Christian Hutin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les financements apportés par la banque Dexia aux colonies israéliennes dans les territoires occupés palestiniens. Dexia est l'une des banques françaises qui accorde des crédits à de nombreuses collectivités. Elle a bénéficié très récemment d'importantes subventions de l'État au titre du sauvetage du système bancaire français. La filiale israélienne de Dexia finance le développement des colonies israéliennes en territoires palestiniens occupés. L'illégalité de l'entreprise que représente une colonie est précisée dans la quatrième convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. L'article 49, alinéa 6, de cette convention stipule en effet que « la puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle ». L'application de ce texte à la situation en Palestine ne fait aucun doute. C'est sur la base de cet article que le conseil de sécurité de l'ONU a condamné à plusieurs reprises la politique d'occupation d'Israël et dénoncé explicitement les violations de la quatrième convention de Genève. Dexia est, pour la représentation nationale, un établissement de droit français qui se doit de respecter les positions internationales de la France, s'agissant d'un conflit qui ne pourra se régler que dans le cadre d'une solution politique et négociée sur la base des résolutions internationales acceptées par toutes les parties. Il est persuadé qu'il partage l'idée que nous ne pouvons ni admettre, ni accepter qu'un fleuron de la finance française puisse participer à une entreprise illégale sans réagir. C'est pourquoi il lui demande : de demander au Gouvernement de mettre en oeuvre tout ce qui est en son pouvoir pour faire immédiatement cesser ces violations du droit international que le contribuable français n'a pas à financer davantage que les « parachutes dorés » ou les bonifications de rémunération indécente ; de tenir nos concitoyens informés de ses démarches et de la réponse qui sera faite par le Gouvernement. Il lui demande de le tenir informé des démarches qu'il engagera ainsi que de ses résultats.

Texte de la réponse

Les activités de financement mentionnées étaient le fait d'une entreprise n'agissant pas pour le compte de l'État français. À la connaissance du ministère des affaires étrangères et européennes, la banque Dexia a depuis décidé de cesser les activités en question, ce dont la France ne peut que se réjouir. La position de la France sur la colonisation est claire et constante. Celle-ci, tant en Cisjordanie qu'à Jérusalem-Est, est illégale au regard du droit international, notamment la résolution 242 des Nations unies et la 4e Convention de Genève, et contraire aux obligations d'Israël au titre de la Feuille de route. Elle constitue un obstacle à une paix juste et durable basée sur la solution des deux États et sape la confiance nécessaire à une reprise des négociations entre les parties. En outre, par les restrictions qu'elle impose, elle nuit à la liberté de mouvement et au développement dans les Territoires palestiniens. La récente multiplication des annonces en matière de colonisation, notamment à Jérusalem-Est, apparaît comme une provocation à l'heure où tous les efforts devraient être tournés vers la reprise du dialogue. La France a clairement condamné ces décisions et appelé le gouvernement israélien, qui en a le pouvoir, à revenir dessus. Plus généralement, la France et l'Union européenne poursuivront leurs efforts en faveur d'une paix juste et durable au Proche-Orient, qui passe par la création d'un État palestinien souverain et viable vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël.

Lettre de Lucienne Nayet (fille de déporté mort à Auschwitz)
à Benjamin Netanyahu, Premier Ministre d'Israël *

21 janvier 2012

Monsieur le Premier Ministre,

Sur la base d'informations communiquées par l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, je tiens à vous faire part de ma préoccupation concernant la situation d'Ameer Makhoul.

Citoyen israélien, marié, père de 2 enfants, directeur de l'association Ittijah, un réseau d'ONG palestiniennes, dont le but est de promouvoir l'égalité avec les citoyens juifs israéliens, Ameer Makhoul a été arrêté à son domicile à Haïfa, le 6 mai 2010, à 2h30 du matin. Pendant 12 jours il a subi différentes formes de tortures et mauvais traitements physiques et psychologiques et n'a eu accès ni à un avocat, ni à un médecin. Dans ces conditions, il a fait de faux aveux, selon ses avocats.

Ameer Makhoul a été accusé de plusieurs crimes contre la sécurité nationale, sur la base de « preuves secrètes » que l'accusation refuse de révéler soi-disant pour des raisons de sécurité. Il a plaidé coupable des accusations d'espionnage (pour le compte du Hezbollah), contact avec un agent étranger et conspiration avec l'ennemi, en vertu de la procédure du « plea bargain » (plaider coupable). Il a accepté de plaider coupable de peur d'être condamné à une peine beaucoup plus lourde à l'issue d'un procès qui se serait avéré inéquitable, dans la mesure où il n'aurait pas eu accès à la majorité du dossier de l'accusation classé secret et n'aurait donc pas pu préparer une défense efficace.

Le 30 janvier 2011, Ameer Makhoul a été condamné à 9 ans d'emprisonnement.

Aujourd'hui, il continue à se plaindre des séquelles de la torture subie pendant son interrogatoire.

Nous demandons aux autorités israéliennes de considérer qu'Ameer Makhoul a été condamné sur la base d'aveux obtenus sous la contrainte, à l'issue d'une procédure de « plaider coupable » entachée d'iniquité.

Dès lors, nous demandons aux autorités israéliennes la libération immédiate d'Ameer Makhoul et qu'une enquête indépendante et impartiale soit diligentée sur les tortures et mauvais traitements dont il aurait été victime après son arrestation. Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

A ECRIRE ET FAIRE CONNAITRE AUTOUR DE VOUS

* Bureau du Premier Ministre - 3 Kaplan Street - > PO Box 187, Kiryat Ben-Gurion - Jerusalem 91919 - > Israel

AGENDA (Extrait) Plus d'infos sur le site: www.nord-palestine.org/agenda.htm

Samedi 28 Janvier 14h15, à la MRES de Lille : **Réunion du CA** : tous les adhérents sont invités

Ordre du jour proposé :

- La situation en Palestine
- Poursuite des actions BDS. Point sur les actions concernant la collaboration militaire avec Israël et les autres dossiers
- Retour de Palestine. Un effort de mobilisation sera à assurer pour les rencontres des 1^{er} et 11 février.
- Salah Hamouri dans la région Nord-Pas de Calais. Passer à une définition du programme, ce qui nécessitera une rencontre de toutes les forces intéressées et surtout retenues au niveau régional pour une rencontre avec Salah.

Mercredi 1^{er} Février à 18h45 à la Halle au Sucre (entrée rue de l'entrepôt) à **Lille** :

Mercredi 1^{er} février 2011 à 18h45

Cycle « retour de Palestine »

Rencontre / Débat avec Nabil El Haggar Universitaire

à LILLE : Halle au Sucre Rue de l'entrepôt (près du Palais de Justice)

Bus : arrêt Conservatoire ou Palais de Justice

Nabil El Haggar s'est rendu en Palestine en décembre 2011.

Il fait le point sur la Palestine et son peuple soumis à l'occupation israélienne
et sur les perspectives pour la résistance du peuple palestinien.

Samedi 11 Février, à 18h, à **Hellemmes** :

« Retour de Palestine » : Témoignage de 9 jeunes sur la Résistance Populaire en Palestine

du 20 Février au 20 Mars : **8^{ème} semaine contre l'Apartheid Israélien**

Samedi 17 et dimanche 18 Mars 2012 à la Halle au Drap de **Douai** :

Exposition « Bédouins du Néguev » organisée par l'**AFPS 59/62** et l'**UJFP**

Samedi 31 Mars sur la Grand-Place de **Lille** : **Rassemblement « Jour de la Terre »**

Samedi 14 Avril : **Assemblée Générale de l'AFPS 59/62**



**Association France Palestine Solidarité
Nord Pas-de-Calais
Comité de soutien au peuple palestinien**

MRES - 23 rue Gosselet
59000 - LILLE

Mail : contact@nord-palestine.org
Site : www.nord-palestine.org

COTISATION ANNEE 2012

Vous avez fait confiance à notre association l'année dernière ce dont nous vous remercions. Plus que jamais les Palestiniens ont besoin de votre soutien et nous souhaitons continuer à compter sur vous. Nous vous demandons donc de renouveler votre adhésion en 2012.

Le barème des cotisations est basé sur les revenus de l'adhérent, dans le but de faire baisser la cotisation des plus modestes. Les tranches sont fixées en fonction des revenus du foyer. Vous trouverez donc ci-dessous un bulletin à remplir et à nous adresser à l'adresse qui figure dans l'entête.

Nom : Prénom

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. personnel : Tél. mobile :

E-mail :@.....

Profession :

Année de naissance :

	<u>Tranche</u>	<u>Revenus mensuels adhérent</u>	<u>Cotisation annuelle</u>
1	Inférieurs à 500 € /mois :		10 €
2	De 500 à 1 000 € /mois :		25 €
3	De 1 000 à 1 500 €/mois :		40 €
4	De 1 500 à 2 000 €/mois :		55 €
5	De 2 000 à 2 500 €/mois :		70 €
6	De 2 500 à 3 000 €/mois :		85 €
7	De 3 000 à 3 500 €/mois :		100 €
8	Supérieurs à 3 500 € /mois :		120 €

- Je cotise dans la tranche n°..... soit€

Avec la cotisation vous recevez le journal interne *Palestine Solidarité* (4n°/an soit 5€) et notre lettre électronique d'infos mensuelle.

@ N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique @

- Je soutien les activités de l'AFPS et verse la somme de €.
- J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de €
(Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don.)
- Je verse la somme totale de€**

Chèques à l'ordre de l'AFPS Nord Pas-de-Calais

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel.

Bulletin d'adhésion à envoyer à : 

AFPS Nord - Pas-de-Calais
MRES - 23, rue Gosselet
59000 - Lille